

Séance du 28 juillet 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES - Ecole élémentaire la Citadelle - Contrat de travail

Mme FAVOREU DUMAS présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, le personnel de surveillance de la cantine Citadelle élémentaire, composé d'un agent municipal et d'un vacataire de l'association Horizons, a rencontré des difficultés avec certains enfants faisant preuve d'une rare désobéissance et d'agressivité à leur égard.

Après plusieurs rencontres avec les parents de ces élèves, le Service de la Vie Scolaire a confié à la M.V.C. de St-Etienne, de janvier à mars, une animation « Entre Fourchette et Couteau », dans cette école. Cette activité a été organisée par Melle Nathalie LABORDE, animatrice diplômée, responsable du Centre de Loisirs de cette structure.

Le bilan de son intervention a été extrêmement positif, tant au niveau de la discipline durant le temps de midi que des retombées pour la M. V. C. puisque, depuis la mise en place de cette animation, le C.L.S.H. de Saint-Etienne accueille de nombreux élèves de cette école.

Lors du 3^{ème} trimestre, l'association Oreka a pris le relais avec une activité « cirque » qui s'est avérée également très bénéfique.

Au vu de ces résultats, il est apparu nécessaire de repenser l'organisation de la surveillance de la cantine Citadelle élémentaire, à compter de la rentrée scolaire prochaine.

La solution qui a été retenue consiste à confier cette mission, durant l'année scolaire 2005-2006, à Mme Nathalie LABORDE, sur la base de 2 H par jour de classe (11 h 30 – 13 h 30), au taux horaire de 12,21 € bruts, en remplacement de l'agent d'Horizons et pour un coût identique.

En conséquence, je vous propose d'autoriser M. le Député-Maire à signer avec Melle LABORDE le contrat de travail ci-joint qui prendra effet au 1^{er} septembre 2005.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.